



UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Programa de las Naciones Unidas para el Medio Ambiente

Программа Организации Объединенных Наций по окружающей среде

برنامج الأمم المتحدة للبيئة

联合国环境规划署



Bienvenue au sein du programme “Substances chimiques dans les produits” de la SAICM !

Nous invitons les acteurs à agir et partager leurs expériences

Qu'est-ce que le programme CiP ?

Le programme “Substances chimiques dans les produits” (CiP, abréviation tirée de l'anglais *Chemicals in Products*) est une initiative globale visant à gérer les substances chimiques dans les produits et à réduire les risques qu'elles constituent pour l'homme et l'environnement. L'accès à l'information sur les CiP est une condition nécessaire pour la gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie et d'un bout à l'autre de leur chaîne d'approvisionnement. L'importance de traiter des substances chimiques dans les produits a été reconnue par l'Approche stratégique pour la gestion internationale des substances chimiques (SAICM) réunissant de multiples acteurs. Cet enjeu est défini comme fondamental pour atteindre l'objectif de gestion rationnelle des produits chimiques de la SAICM en 2020.

En octobre 2015, la quatrième conférence internationale de la gestion des produits chimiques (ICCM4) a accueilli avec enthousiasme le programme CiP et reconnu que l'accès aux informations sur les substances chimiques dans les produits est un enjeu global. Il requiert une collaboration au niveau mondial, réunissant toutes les parties prenantes et s'intéressant à tout le cycle de vie des substances chimiques.

Principe central du programme CiP

Chaque partie prenante devrait avoir accès à des informations pertinentes et fiables pour prendre des décisions éclairées sur les substances chimiques dans les produits

Qu'est ce que le programme CiP cherche à atteindre ?

Le programme CiP a pour but général de réduire les risques liés aux substances chimiques dangereuses dans les produits. Pour mener à bien cette mission, il a défini trois objectifs clés, qui s'alignent sur les objectifs des gouvernements et des entreprises et qui s'inspirent des leçons tirées des actions variées des parties prenantes :

- Connaître et échanger des informations, au sein des chaînes d'approvisionnement, sur les substances chimiques dans les produits, sur les dangers qui leur sont associés et sur les pratiques de gestion rationnelle ;
- Divulguer des informations pertinentes pour les acteurs extérieurs à la chaîne d'approvisionnement et rendre possible la prise de décisions informées et les actions sur les CiP ;
- S'assurer que, selon le principe de diligence raisonnable, les informations transmises sont exactes, actuelles et accessibles.

Exemples de mesures que les acteurs peuvent prendre et partager

Les marques, les distributeurs, les fabricants de produits et les fournisseurs de substances chimiques peuvent, par exemple, partager leurs expériences sur comment les informations sur les CiP sont :

- collectées et utilisées pour remplacer ou réduire les risques causés par une substance dangereuse dans un produit ;
- mises à disposition des consommateurs et des parties prenantes au sujet de la sécurité des produits ou au sujet de précautions nécessaires ;
- mises à disposition des faiseurs de politiques publiques pour permettre la tenue de discussions informées ;
- utilisées pour comparer les objectifs des entreprises (benchmarking) ;
- mises en avant pour démontrer publiquement les progrès réalisés dans la réduction des risques liés aux produits chimiques.

Les acteurs défendant l'intérêt public peuvent prendre et partager de mesures telles que :

- faciliter l'accès à des informations pertinentes sur les substances chimiques contenue dans certains produits ;
- utiliser les informations sur les CiP pour participer à des discussions avec les fournisseurs et les faiseurs de politiques publiques ;
- promouvoir des actions de protection des travailleurs ou des messages pour le grand public en utilisant des informations sur les CiP ;
- utiliser les informations sur les CiP pour communiquer et encourager des changements de comportement.

Les gouvernements peuvent prendre et partager des mesures telles que :

- l'annonce de la réglementation d'un produit qui inclut une obligation d'informer sur les CiP ;
- l'utilisation d'informations sur les CiP collectées par l'industrie pour formuler des objectifs de politique publique sur la sécurité des produits ;
- les partenariats public-privé qui utilisent des informations sur les CiP pour démontrer des progrès allant au-delà des réglementations ;
- les passations de marchés publics qui incluent des considérations sur l'information sur les CiP.

Quels sont les bénéfices pour votre organisation ?

En tant que forum global pour les progrès dans la gestion rationnelle des produits chimiques, la SAICM offre une opportunité d'entrer en contact avec toutes les parties prenantes et facilite le développement de solutions robustes largement acceptées. Le programme CiP adopté par la SAICM est une plateforme unique où les acteurs peuvent présenter à une audience globale leurs actions pour connaître, gérer et informer sur les produits chimiques tout au long de leur cycle de vie. Les informations du programme CiP peuvent aussi indiquer comment être en règle avec les obligations légales sur les substances chimiques dans les produits.

En présentant des actions existantes, le programme CiP va propager auprès d'une audience mondiale des approches et des pratiques visant à instaurer un échange d'informations continu sur les produits chimiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de leur cycle de vie.

Comment rejoindre le programme CiP ?

Une organisation peut rejoindre le programme CiP en envoyant une lettre de la direction déclarant 1) qu'elle est d'accord avec les objectifs du programme et 2) qu'elle s'engage à prendre des mesures pour les atteindre. Périodiquement (préférentiellement de manière annuelle), les organisations devraient documenter leurs actions et leurs progrès en direction des objectifs du programme. Les organisations sont libres de choisir quelles actions elles désirent partager. Les informations devraient être publiquement disponibles et l'UNEP, s'il y a lieu, devrait être

informé de l'endroit où des détails peuvent être trouvés. L'UNEP rendra toute participation publique, de même que toute information sur les actions et les progrès en direction des objectifs du programme.

Comment l'UNEP soutient-il le programme CiP ?

L'UNEP conduit le programme CiP:

- en encourageant les participants à rejoindre le programme et à partager leurs actions;
- en s'occupant du site internet du programme CiP, en augmentant la visibilité des participants et en fournissant des outils, des documents d'orientation (qui incluent les directives spécifiques pour le programme CiP) et d'autres documents;
- en facilitant la gestion des connaissances et le partage des bonnes pratiques;
- en développant et mettant en œuvre des projets sur les CiP se focalisant sur certains secteurs de production et sur certaines régions.

Le temps est venu de rejoindre le programme CiP!

cip@unep.org